

# *LETTRE D'INFORMATION REFERENTE HANDICAP*

**ifCASS**

Numéro : 23

**SEPTEMBRE 2024**

## **Handicap et formation**

Vous êtes en situation de handicap et vous intégrez une formation au sein de l'IFCASS. Vous vous interrogez sur l'opportunité ou pas de faire connaître votre handicap. Votre interrogation est légitime. Ce numéro a vocation à répondre à quelques questions mais n'hésitez pas à contacter la référente handicap.

### **Je suis en situation de handicap. Suis-je obligé (e) de le déclarer à mon centre de formation ?**

Il n'y a aucune obligation légale à aborder la question du handicap mais s'il y a un risque d'incidence pour votre formation, il vaut mieux en parler le plus tôt possible.

Même titulaire d'une reconnaissance administrative d'une situation de handicap (RQTH par exemple), vous n'avez pas l'obligation de nous en faire part et d'en avertir les intervenants de votre parcours de formation (administration, formateurs, autres stagiaires, terrains de stage,..).

Mais si vous ne le mentionnez pas, vous ne pourrez pas faire valoir vos droits à la compensation de votre handicap.

### **Pourrais-je changer d'avis ?**

Oui. A tout moment, des aides pour aménager votre formation et/ou les épreuves de certification peuvent être sollicitées. Gardez à l'esprit qu'il faut constituer des dossiers et obtenir des certificats médicaux, cela nécessite du temps et donc une anticipation. Les demandes d'aménagement pour les certifications ou pour vos suites de parcours sont à instruire en début de formation.

### **Quel intérêt à faire connaître ma situation ?**

La loi prévoit que la personne en situation de handicap a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quelques soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.

Vous pourriez éventuellement bénéficier, en fonction de votre situation personnelle, d'aménagements spécifiques (tiers temps pour les épreuves de contrôle continu et des examens de certification, utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique ..).

### **Quelles démarches dois-je accomplir ?**

Vous devez vous rapprocher de la référente handicap de l'IFCASS :

**Véronique FIRMIN**

**Bureau : 011**

**Téléphone : 02 35 82 83 61**

**Courriel : [veronique.firmin@ifcass.fr](mailto:veronique.firmin@ifcass.fr)**

## Les missions de la référente handicap

- **vous accueillir** dans le centre de formation et vous conseiller à toutes les étapes de votre formation : inscription, accès à la formation ou aux examens, orientation professionnelle .
- **être à l'écoute de vos besoins et d'y répondre.** Si vous avez des problèmes ou des besoins particuliers, n'hésitez pas à lui en parler.
- **faire le lien** avec les autres personnes qui vous accompagnent pour faciliter votre quotidien : formateurs, employeur, maître d'apprentissage ou tuteur, conseiller référent à l'emploi, organismes spécialisés dans le domaine du handicap,.... .
- **trouver des solutions pour prendre en compte votre handicap** : elle peut vous aider à préciser votre besoin, identifier les matériels adaptés, les accompagnements nécessaires ...

## Comment va se dérouler ma formation ?

Dès qu'elle aura connaissance de votre situation de handicap, elle vous contactera afin de fixer un rendez-vous. Cette première rencontre permettra de faire un point sur vos attentes et/ou difficultés. Un plan d'accompagnement sera amorcé et validé avec vous. Des rendez-vous ponctuels permettront de le faire évoluer si nécessaire. La référente handicap vous accompagnera tout au long de votre formation si vous le souhaitez.

## Qui aura connaissance de ma situation ?

Votre situation ne sera jamais divulguée sans votre accord explicite.

Aucun élément relatif à votre santé ou votre handicap ne sera communiqué que ce soit en interne ou aux membres des jurys.

Seuls des éléments factuels expliquant les aménagements mis en place pourront être transmis aux formateurs et membres des jurys.

## Actualités

### Ecouter, lire et voir

**Les J.O. paralympiques 2024** : La France finit 8<sup>ème</sup> aux tableaux des médailles. Le documentaire

« L'album des jeux » permet de revivre les émotions qui ont marqué cet événement.

<https://www.france.tv/documentaires/documentaires-sport/6433895-l-album-des-jeux-paralympiques.html>.

**Les rencontres du Papotin** : Les journalistes de la rédaction du **Papotin** rencontrent Philippe

Katerine .Emission à revoir en replay : <https://www.france.tv/france-2/les-rencontres-du-papotin/6434453-philippe-katerine.html#section-about>.

Le film « **Un p'tit truc en plus** » a franchi la barre des 10 millions d'entrée. Il est toujours à l'affiche.

### Le message de Tony Estanguet à l'issue des J.O. 2024

La réussite de ces Jeux, c'est aussi un « *message fort envoyé aux personnes handicapées : 'Oui, le sport est aussi fait pour vous'* », affirme le patron de Paris 2024. « *La révolution paralympique est lancée et il n'y aura pas de retour en arrière (...), Continuons de faire, de croire et surtout continuons d'oser.* » conclut-il.